

## **RAPPORT ANNUEL 2009-2010 DU PRÉSIDENT**

Un regard sur l'ordre du jour de l'assemblée générale permet de se rendre compte que les changements de personnes ne concernent pas que notre fédération. Nous allons prendre congé de membres qui se sont engagés sans compter au sein de la FAS, du CRB et de werk, bauen+wohnen. Il me semble qu'il y a aussi dans les organisations un propre rythme des allées et venues, qui provoque périodiquement des mouvements partagés.

Le rapport qui suit relate ma première année complète de présidence et reflète l'engagement important dans la conduite des affaires et au comité central. Il faut toutefois mentionner que le surplus d'énergie a provoqué aussi des frictions. La remise en question de routines bien rôdées est en soi un exercice délicat. „Plus longtemps régit l'habitude, plus brutal sera le bouleversement“ disait Theodor Fischer (1862 – 1938), architecte, urbaniste et maître.

*Mis à part la relation des activités, le retour de Christiane Schmitt à la vie privée et l'initiation de Christiane Borer, notre nouvelle secrétaire, revêt pour notre fédération une importance particulière.*

### **Communication**

En 2009 et 2010, le président a visité toutes les sections et fait des rencontres fructueuses qui ont aussi été l'occasion d'entraîner avec un succès relatif ses compétences linguistiques.

Le rapport annuel a paru fin 2009 du fait de l'assemblée tardive sous forme d'une édition double. Il faut ici relever les réactions positives suscitées par la publication des „dialogues au coin du feu“ qui ont eu lieu dans les sections à l'occasion du centenaire. La série qui a débuté en 2002 sera complétée à la fin de l'été par l'édition 2010.

Le site internet bsa-fas.ch a été transféré sur un nouveau logiciel, il est tenu à jour et développé tant dans la partie en libre accès que dans le domaine réservé aux membres. La publication des assemblées mensuelles des sections donne une image vivante des activités de la FAS à travers le pays.

### **Bourse de recherche**

A l'occasion de son centenaire, la FAS a octroyé pour la première fois une bourse de recherche dont le but est de promouvoir chez les jeunes architectes une activité de recherche liée au projet. Les résultats du premier boursier, l'architecte zurichois Christian Müller-Inderbitzin, sont aujourd'hui disponibles. Le travail de recherche dédié à l'usage de l'acier dans des immeubles de logement de plusieurs étages traite une question concrète qui ne peut s'aborder qu'en rapport avec des solutions constructives spécifiques. Christian Müller-Inderbitzin a englobé les paramètres de la protection incendie, de l'acoustique, de l'isolation thermique, de l'économie, etc., pour explorer les champs d'application des structures en squelette pour des projets de logements. Une structure hybride métal-bois a permis de tirer les enseignements du projet pour les transcrire dans le champ théorique. Le travail sera présenté lors de l'assemblée générale de la FAS et dans une publication. La mise au concours de la deuxième bourse a eu lieu.

## **Dialogue des constructeurs**

Le cadre des manifestations germano-suisse „Baukunst im Dialog“ a été l'occasion de présenter au DAZ, Deutsches Architektur Zentrum, à Berlin du 5 mars au 10 mai une version développée de l'exposition du Forum d'architecture de Zurich „Dialogue des constructeurs“. La commissaire d'exposition était Aita Flury et Elisabeth Boesch était responsable du projet en tant que vice-présidente de la FAS.

Brève description tirée de l'invitation: „Avec la révolution industrielle, la profession d'ingénieur en génie civil se développe à côté celle existante des architectes. Le champ des collaborations possibles entre architectes et ingénieurs ainsi ouvert montre une longue tradition de débats et controverses. Les tendances architecturales contemporaines témoignent de l'intention de développer la forme sans rapport avec la réalité constructive. A contre-courant de cette tendance ont été développés en Suisse au cours des vingt dernières années des projets et constructions remarquables nés d'un dialogue interdisciplinaire fécond. Avec cette constatation comme point de départ, l'exposition „Dialogue des constructeurs“ explore les conditions, le potentiel mais aussi les limites de ce dialogue.“

Des conférences et débats avec pour titres de „pratique et concours“ et „enseignement et pratique“ ont complété et approfondi la thématique.

Peut-être sera-t-il possible de reprendre ce qui s'est dit à Berlin lors d'une manifestation appropriée en Suisse.

## **Diplome post grade en urbanisme**

Certes la HES de Rapperswil et l'EPFZ offrent des formations en aménagement du territoire, elles sont toutefois rattachées au génie civil et non à la discipline de l'urbanisme. Les contenus de ces enseignements sont basés sur une conception partiellement dépassée de la l'aménagement du territoire conçu dans la défunte ORL de l'EPFZ. Les difficultés de formuler une nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire, respectivement de réviser la loi existante, montre clairement les limites de cette manière d'aborder la question.

La formation d'architecte dans les hautes écoles aborde l'urbanisme, mais se contente souvent de le réduire aux composantes du métier, à savoir, la maison, la rue, les accès. Les champs thématiques qui permettraient des mises en relation plus vastes ne sont abordés que marginalement. La FAS a soumis à l'institut NSL de l'EPFZ une proposition écrite de créer des études post grade devant donner accès à un master MAS en urbanisme. La FAS soutient en cela la pratique de l'EPFZ de ne pas offrir de spécialisation dans le cadre du bachelor et du master et de ne délivrer qu'un master en architecture.

L'urbanisme doit rester une branche indissociable de la formation complète des architectes. L'enseignement de base doit transmettre des savoirs spécifiques approfondis. La discussion que le président, le secrétaire général et Tom Pulver en tant que délégué FAS auprès de l'EPFZ ont eue avec Günther Vogt, doyen de l'institut NSL, a révélé que la formation post grade en urban design offerte actuellement souffre du niveau de formation trop bas des étudiants, qui semblent avant tout intéressés par un titre de l'EPFZ. Il a été constaté que l'urbanisme défini selon des critères contemporains doit encore trouver sa place dans l'enseignement. Ce dossier doit faire l'objet d'un suivi pour être concrétisé.

### **Sensibilisation à l'architecture - Spacespot**

L'association est en phase de structuration. Un secrétariat provisoire cherche des financements extérieurs pour pouvoir mettre en place une structure qui permette de développer les activités. Des demandes ont été envoyées à plusieurs fondations susceptibles d'être intéressées par ces activités. Il s'agit maintenant de promouvoir l'utilisation dans les écoles des nombreux instruments de sensibilisation élaborés. Le site internet [www.spacespot.ch](http://www.spacespot.ch) a été actualisé. Les contributions de la FAS et de tibu'architecture sont dorénavant présentées et développées de manière unitaire sous l'appellation Spacespot. Le support de cours développé grâce à un mandat de l'Office fédéral du logement paraîtra le 26 octobre prochain lors de la foire World Didact. Ce support de cours est complété par un court-métrage financé pour moitié par les moyens mis à disposition par la FAS. Le même jour se tiendra la première assemblée générale de l'association Spacespot.

Le nouveau support de cours sera aussi la vedette des Journées du logement de Granges.

### **Révision de la LAT, loi sur l'aménagement du territoire**

40 ans après l'entrée en vigueur de l'article constitutionnel spécifique, le mitage et la destruction du territoire sont des problèmes insolubles. Début 2009 une nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire a été mise en consultation. Un large front du refus provoqua l'enterrement de cette nouvelle loi et le lancement d'une révision de la loi actuelle. En janvier dernier, le Conseil fédéral approuva un projet de révision se limitant au développement des agglomérations comprenant des directives concernant les plans directeurs cantonaux. Ce document est un contre-projet indirect à l'initiative sur le paysage ([www.landschaftsinitiative.ch](http://www.landschaftsinitiative.ch)) qui prévoit que la surface totale des zones constructibles ne peut être agrandie durant les vingt ans qui suivent leur approbation. Les objectifs sont partiellement partagés mais les auteurs de l'initiative campent sur l'exigence d'une nouvelle base constitutionnelle et d'une loi améliorée. Cette position est discutée dans les section et au comité central.

### **Réforme de la formation dans le champ professionnel planification du territoire et de la construction.**

Le 2 septembre, le président de la FAS a signé avec les autres associations professionnelles concernées le nouveau plan de formation de l'ordonnance sur la formation initiale dans le champ professionnel planification du territoire et de la construction. Les plans d'étude qui en sont issus sont en cours d'élaboration. Début 2010, la commission suisse pour le développement professionnel et la qualité a pris la relève de la commission de surveillance de l'apprentissage de dessinateur. Elle veille sur les intérêts spécifiques des différentes orientations, adapte le plan de formation aux développements en cours et propose à l'OFFT, Office fédérale de la formation professionnelle et de la technologie, d'éventuelles révisions de l'ordonnance. Paul Knill représente la FAS au sein de cette commission jusqu'à l'élection d'un délégué.

Les contrats d'apprentissage conclus à partir d'août 2010 sont soumis à la nouvelle ordonnance qui sous l'appellation dessinatrice CFC / dessinateur CFC regroupe les cinq orientations architecture, génie civil, architecture d'intérieur, architecture paysagère et planification du territoire.

Les nouveaux règlements sont publiés sur le site internet ([www.adf-ptc.ch](http://www.adf-ptc.ch)) de l'association des formateurs planification du territoire et de la construction suisse.

## Concours

Les concours sont un élément central de notre culture. Les règlements SIA 142 pour les concours et SIA 143 pour les mandats d'études parallèles en fixent les règles dans les éditions en vigueur depuis 2009.

Il est indispensable que les architectes qui opèrent comme membres de jurys, d'une part maîtrisent ces règles et d'autre part s'engagent pour leur application. La responsabilité débute par la préparation et l'accompagnement compétents des concours qui comprend l'analyse de la tâche et l'évaluation de la faisabilité de cette dernière et de son potentiel en fonction des contraintes, le conseil en matière de choix du processus adéquat, un engagement professionnel dans l'élaboration du programme et l'évaluation des contributions des participants. Cette dernière est certes très importante, mais elle tributaire des décisions prises en amont. Une sous-commission de la commission SIA 142/143 a élaboré, en collaboration avec la FAS, la FSAP et l'usic, une directive qui s'adresse aux membres de jurys et montre où se situe leur devoir et leur responsabilité. Jean-Pierre Wymann, architecte FAS, a présidé cette sous-commission à laquelle d'autres membres FAS, Regina Gonthier (vice-présidente de la commission SIA 142/143), Marco Graber, au début le président de la FAS et ensuite son secrétaire général ont aussi participé. Ces directives seront publiées sur le site internet de la SIA, elles peuvent être téléchargées comme les autres documents qui complètent et expliquent les règlements SIA 142 et 143.

## European - concours

En 2010 aussi, la FAS soutient financièrement le concours European ouverts pour 62 sites dans 19 pays d'Europe et qui est généralement suivi d'une réalisation. le thème général de cette année est "Inventing Urbanity: Regeneration-Revitalisation-Colonialization". Notre infatigable confrère Rodolphe Luscher préside European Suisse. Les résultats de European 10 ont été exposés à Neuchâtel du 24 au 29 mai et discuté dans un forum de discussion de plusieurs jours ([www.european10.ch](http://www.european10.ch)).

La publication des résultats paraîtra à la mi-juin.

Le concours s'adresse aux architectes de moins de 40 ans, 40 membres FAS (soit 5%) ont moins de 40 ans. Il est donc d'autant plus réjouissant que nos confrères Jean-Claude Frund et Antonio Gallina figurent parmi les lauréats.

## Concours pour la cabane Cristallina

Dans les années 1999-2000, la section tessinoise s'est attaché à subordonner la reconstruction de la Cabane Cristallina, qui avait été balayée par une avalanche, à l'organisation d'un concours de projets. Afin d'assurer l'organisation de ce concours, Edy Quaglia, alors président de la section tessinoise, s'est engagé envers la section Ticino du CAS pour de conséquents montants financiers qui devaient être couverts par des sponsors. Le comité central de la FAS a en son temps octroyé un crédit de CHF 10'000.-. Le concours ouvert à toute la Suisse a été un grand succès, puisque 150 bureaux se sont à l'époque inscrits au lieu des 20 participants escomptés. Les frais ont explosés en conséquence et les sponsors n'ont pas répondu aux sollicitations.

La cabane Cristallina est construite, Nicola Baserga et Christian Mozzetti, membre FAS depuis 2003 en sont les auteurs. L'accord concernant la participation aux frais du concours du CAS Ticino n'a pas été respecté. Un découvert de CHF 110'000.- a été réclamé peu avant la prescription, la partie adverse se déclarant en définitive prête à accepter un solde de tout compte de CHF 40'000.- plus les frais de justice et d'avocat. Le comité central a

décidé lors de sa séance de mars d'être solidaire de la section tessinoise et de prendre en charge la moitié du montant en cause. L'engagement de la FAS n'a pas été vain, les bonnes expériences faites à Cristallina ont motivé la commission centrale des cabanes du CAS à organiser des concours pour ses projets de cabane.

### **Loi fédérale sur l'encouragement à la culture**

La FAS par l'entremise de son président s'est engagée au cours des sessions d'été, d'automne et d'hiver au Conseil national et au Conseil des Etats pour une loi sur l'encouragement à la culture conforme à ses souhaits. La loi règle la promotion culturelle de la Confédération: il s'agit de la conservation du patrimoine culturelle, des entités culturelles et artistiques, y.c la promotion de la relève, de la promotion de la culture et de l'art, des échanges entre les communautés culturelles et linguistiques de la Suisse, des échanges culturels avec l'étranger, ainsi que de l'organisation de Pro Helvetia.

La délégation de compétences et de moyens à Pro Helvetia concerne notre profession plus ou moins directement. Le travail politique de la FAS a été effectué de concert avec la commission fédérale des beaux-arts, à laquelle incombe entre autre l'attribution des prix artistiques. Andreas Reuter, architectes FAS de Bâle, est membre du jury pour l'architecture. En résumé, le résultat de ces efforts est que l'attribution des prix (Swiss Art Awards) et l'organisation des manifestations culturelles (par exemple la Biennale de Venise) reste de la compétence de l'Office fédéral de la culture. La promotion de la culture et de la relève sont déléguées à Pro Helvetia dont la stratégie est définie tous les quatre ans par le Conseil fédéral et soumise à un audit annuel. La nouvelle loi est entrée en vigueur en décembre 2009.

### **Musée Suisse de l'architecture S AM**

Lors de la dernière assemblée générale, David Leuthold de la section zurichoise parla sous divers des problèmes financiers du S AM. L'assemblée fut alors informée que le président s'occupait déjà personnellement de cette affaire.

Depuis le désendettement du musée est bouclé et son exploitation pour 2010 assuré, sous réserve d'une importante décision à venir. La FAS y a contribué par un montant et la SIA par un prêt sans intérêt à six chiffres. Le S AM avec Sandra Schafroth comme directrice est en cours de restructuration, il renouvelle son Conseil de fondation et s'est doté d'un conseil artistique où siège des membres FAS.

Un concept pour l'orientation future du S AM est actuellement en cours d'élaboration en étroite collaboration avec la FAS et la SIA. Les deux associations prendront à parts égales les frais pour l'engagement de professionnels externes et l'élaboration d'un concept d'avenir qui sera présenté en automne.

Nos partenaires de la SIA sont Valerio Olgiati, membre de la direction, Hans-Georg Bächtold, secrétaire général, Claudia Schwalfenberg et Lorenz Bräker du groupe professionnel architecture.

### **CRB**

En 1959, l'assemblée générale de la FAS décida de créer un „bureau d'étude pour la normalisation et la coordination du bâtiment“. A partir de 1961, celui-ci devient avec le nouveau partenaire qu'est la SIA le „Centre FAS/SIA pour la rationalisation du bâtiment“. En 1965 avec le partenariat de la SSE, Société Suisse des Entrepreneurs, elle se transforme en „Centre Suisse d'études pour la Rationalisation du Bâtiment“, le CRB est né. Le CRB,

devenu cinquantenaire, a fêté ce jubilé avec des manifestations dans tout le pays et une présence soutenue dans les médias. Simultanément le nouvel instrument eCCC-Bât en tant que norme suisse et la licence électronique ont été mis en service. Le président de la FAS fut de la partie mais fit aussi part de son souci de voir les instruments du CRB taillé de plus en plus sur mesure pour les grands bureaux d'architecture et les entreprises générales et rappela les besoins des bureaux d'architecture plus modestes qui sont légion à la FAS.

Le CRB, avec l'approbation de la FAS, de la SIA et de la SSE, procédera lors de son assemblée générale du 17 juin 2010 à une actualisation de ses statuts qui lui permettra entre autre d'admettre de nouveaux partenaires. Herbert Oberholzer, membre au long cours du comité et président du CRB, ainsi que Roland Gay et Eric Perette remettront leurs mandats en de nouvelles mains. Sont proposés à l'élection de nouveaux membres FAS qui permettront à notre fédération de remplir pleinement son rôle au sein du CRB.

### **Baumusterzentrale**

Le rapport annuel de 1928/1929 mentionne la décision de l'assemblée extraordinaire de créer un catalogue Suisse du bâtiment, un précurseur qui s'établira les années suivantes. En 1935, des membres FAS créèrent une coopérative „Bauzentrale“. La commission constituée de Bauer, Bräm et Bödecker se soucia de cette concurrence qui fut présentée comme un complément.

Le 23 novembre 2009, Daniel Kündig, président de la SIA et Paul Knill, président de la FAS, fondent par leurs interventions l'association de soutien „freunde-baumuster.ch“, présidée par Peter Ess, ex-directeur du Service des bâtiments de la Ville de Zurich et où Marie-Claude Bétrix représente la FAS.

La performance de Fritz Hauser, percussionniste, a été le point d'orgue de cette manifestation à laquelle ont participé 130 convives qui ont été conduits par la mise en résonance d'objets exposés à travers les nouvelles orientations de la Baumusterzentrale: présentation dans un nouvel environnement des matériaux avec leur sensualité, leur odeur, leur réverbération, etc. et justement leur tonalité.

### **werk, bauen + wohnen**

"Notre" revue maintient le bon niveau de ses contenus et s'affirme malgré l'environnement économique devenu difficile.

Alex Aeppli, président du Conseil d'administration, ainsi que de Ueli Brauen et Peter Bosshard, membres, remettront leurs mandats lors de l'assemblée générale des actionnaires après de longues années de dévouement.

### **Archi**

Verlags AG, une entreprise de la SIA, a repris la publication et les droits de ArchI pour garantir la continuité de cette publication si importante pour le Tessin. ArchI succéda à la Rivista Tecnica qui connut son heure de gloire pendant les beaux jours de la Tendenza. La FAS en garantissant une partie du déficit pour les années 2010, 2011 et 2012 contribue à la consolidation de cette revue qui reste ainsi acquise à ses membres.

### **Journées européennes du patrimoine**

"Am Wasser - Au fil de l'eau - Al bordo dell'acqua." La 16<sup>ème</sup> édition s'est déroulée les 12 et 13 septembre 2009 et a attiré plus de 55'000 personnes qui ont participé à plus de 750 manifestations réparties sur 257 sites. La FAS soutient financièrement NIKE (Centre national d'information pour la conservation des biens culturels). Des délégués FAS collaborent dans chaque cantons avec „leur“ conservateur du patrimoine, ils participent au choix des objets à visiter, rendent attentifs aux qualités de transformations ou de bâtiments contemporains et contribuent à l'organisation et au déroulement des différentes manifestations. La 17<sup>ème</sup> éditions aura lieu les 11 et 12 septembre prochain: "Am Lebensweg - cycles de vie - I cicli della vita."

### **Sauvetage du pont sur le Schrähbach**

Avertie par le professeur Werner Oechslin via Bruno Maurer, la FAS s'est engagée fermement pour la conservation du pont sur le Schrähbach. Christoph Dettling et le secrétaire général coordonnèrent les actions entreprises jusqu'ici, auxquelles la SIA contribua par la publication d'un communiqué très explicite. Ce pont a été construit en 1923 par Robert Maillart. Il participe d'un ensemble de ponts en béton et d'ouvrages hydrauliques réalisés lors de la construction du barrage qui donna naissance au Wägitalersee dans le canton de Schwyz.

Le pont a été défiguré par des remplissages entre le tablier et l'arc exécutés pour palier à dégâts dûs au gel. Suite à la votation populaire du 29 novembre 2009 approuvant le remplacement du pont de Maillart par un nouvel ouvrage, un demande de permis de construire a été publiée.

La FAS et la SIA ont mandaté l'ingénieur Martin Diggelmann, qui a rénové avec succès deux ponts de Maillart dans l'Oberland bernois, pour l'étude de la faisabilité d'une rénovation et d'un renforcement de ce pont, étude dont les conclusions sont positives.

La section de Schwyz de Patrimoine Suisse s'est opposé à l'octroi du permis de construire en argumentant de l'importance de ce pont dans le contexte de l'ensemble du paysage créé par le barrage et en se basant sur l'étude de faisabilité d'une rénovation et d'un renforcement. La procédure est en cours.

### **Budget fédéral pour la conservation du patrimoine**

La FAS sur intervention de NIKE et du président de la FAS s'est engagée pendant la session d'hiver des chambres pour que le budget alloué dans le budget 2010 à la conservation du patrimoine soit augmenté de 9 millions. Le président de la FAS avait été sollicité par Georg Frey, conservateur du canton de Zoug et membre associé FAS, lors de la conférence des conservateurs du patrimoine à Vaduz. Le Conseil des Etats a voté à 20 contre 13 contre l'avis de la commission des finances après l'intervention de Hans Altherr (PLR Appenzell Rhodes extérieurs) qui a proposé d'augmenter ce budget de 21 à 30 millions. Cette décision fut par la suite entérinée sans discussion par le Conseil national.

### **Révision de l'ordonnance fédérale sur les marchés publics OMP**

L'OMP révisée est entrée en vigueur le 1er janvier 2010. Cette révision partielle a été motivée politiquement par des mesures d'encouragement conjoncturelles à court terme. Le projet a été soumis de manière informelle à constructionsuisse. Cette procédure de consultation a permis de relever certains défauts, observations qui n'ont pas tous été reprises dans la prise de position de constructionsuisse

Les éléments importants de cette révision sont:

L'adjudication d'un mandat consécutivement à un concours de projet est réglée dorénavant à l'art.13 al 1 à 3 Adjudication de gré. La valeur du marché est définie à l'art.14a. Le libellé des prestations est précisé à l'art.16a. L'art. 19 Délais et remplacé par un art. 19a Raccourcissement des délais. La pré implication est définie précisément dans l'art. 21a. L'art. 22 décrit les offres globales, les lots et offres partielles.

L'art. 23a Droit de propriété intellectuelle existants mentionne à l'alinéa 2 „Si ces droits doivent être transférés en tout ou partie à l'adjudicateur, celui-ci doit l'indiquer dans les documents d'appel d'offres.“ Cette clause nous obligera certainement a recourir contre de nombreuses soumissions. L'art. 26a introduit la notion de dialogue: „L'adjudicateur peut développer les propositions de solutions ou de procédés, en particulier lorsque le marché porte sur des prestations complexes ou sur des prestations intellectuelles, dans le cadre d'un dialogue avec les soumissionnaires, à condition qu'il ait mentionné cette possibilité dans l'appel d'offres.“ L'art 27a Système d'évaluation précise dorénavant: „L'adjudicateur indique l'ordre des critères d'adjudication et leur pondération. Si le marché porte sur des solutions, des propositions de solutions ou de procédés, il peut renoncer à la pondération.“ Cette clause permettra d'éviter les discussions sans fin sur la nécessité d'une hiérarchie et pondération des critères d'adjudications lors des jugements de concours.

La révision de la loi fédérale sur les marchés publics LMP a été pour le moment abandonnée. Le Conseil fédéral renonce ainsi à l'harmonisation partielle du droit des marchés publics.

### **Brevet PileUp - StuckUp**

Etat du recours de Hans Zwimpfer contre le refus du brevet européen N° EP-B 1455033 „Pile Up“. Chronologie établie par Jürg Spreyermann de la section de Suisse orientale en accord avec U.Alder, avocat spécialisé mandaté.

09.09.2003, Hans Zwimpfer dépose le brevet PileUp auprès de l'OEB (Office européen des brevets).

04.01.2006, l'OEB attribue le brevet EP-B 1455033.

02.10.2006, la FAS dépose un recours contre l'attribution de ce brevet.

07.02.2007, Hans Zwimpfer remet sa prise de position concernant le recours.

24.05.2007, l'OEB communique sa position actuelle et qu'un refus est envisagé.

17.09.2007, la FAS remet sa prise de position concernant l'avis de l'OEB.

25.09.2007, Hans Zwimpfer remet sa prise de position concernant l'avis de l'OEB

01.04.2008, l'OEB refuse le brevet Pile Up.

21.05.2008, Hans Zwimpfer dépose un recours contre la décision de l'OEB.

01.12.2008, U. Alder dépose au nom de la FAS sa prise de position concernant l'argumentation de Hans Zwimpfer.

La prochaine étape est une négociation orale concernant le recours de Hans Zwimpfer.“

En raison de la masse de travail de l'OEB, la communication d'une date a pris du temps. La date de la négociation est depuis fixée au 20 juillet à Munich. L'avocat spécialisé mandaté mènera les débat pour la FAS, il sera accompagné par deux architectes en tant que spécialistes.

"Le 04.04.2008 Hans Zwimpfer a déposé un brevet sur "la disposition d'un débarras dans les immeubles d'habitation superposés", "StuckUp" auprès de l'OEB.

Le 21.07.2008, la FAS a demandé des informations concernant ce brevet à Zapco LTD, Zoug (entreprise qui commercialise PileUp et StuckUp).

Avec StuckUp il s'agit d'un Pile Up complété d'un débarras. Ce brevet est actuellement examiné par l'OEB. U. Alder surveille régulièrement le statut de ce dépôt de brevet.

Seul la publication de la décision de l'OEB, respectivement l'octroi d'un brevet, permettra d'évaluer l'opportunité d'un nouveau recours de la part de la FAS.

### **Contrats KBOB pour les entreprises générales et les entreprises totales**

L'élaboration du contrat KBOB de mandataire, du contrat KBOB d'entreprise et du contrat KBOB de service, la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics KBOB a décidé d'entreprendre la rédaction de contrats pour les entreprises générales et totales. Une commission paritaire KBOB-*constructionsuisse* a été créée à cet effet. Tous les groupes de *constructionsuisse* y sont représentés, le groupe de base planification y est représenté par Darko Stula, membre de la section bâloise.

Le contrat KBOB vient de passer par un deuxième procédure de consultation et se trouve en phase de rédaction finale. Une séparation systématique des études et de l'exécution a été recherchée. Toutes les phases de projets, y.c. le projet d'exécution et les appels d'offre restent de la compétence des architectes et ingénieurs mandatés par le maître de l'ouvrage. La direction des travaux et la mise en service sont les seules prestations d'architecte déléguées à l'entreprise générale.

La première mouture du contrat d'entreprise totale est en consultation. Ce contrat est conçu pour une adjudication consécutivement à un concours projet et réalisation. Le modèle d'une adjudication en entreprise totale après une phase de projet classique n'a pas encore été considéré.

Pour la FAS, la collaboration dans le cadre de la rédaction du contrat d'entreprise totale a pour objectif de définir les conditions cadres les plus favorables pour les architectes et les ingénieurs. Ce type de contrat sera combattu comme par le passé, car la réussite d'un projet est indissociable d'une collaboration directe entre les architectes et le maître de l'ouvrage, condition qui n'est pas réalisable avec une entreprise totale.

### **Swissbau - Future Forum**

En 2010, la FAS s'est engagé dans le cadre de la Swissbau en patronnant la manifestation "Future Forum". Le président étsit responsable de cet accord et a représenté la FAS lors de la manifestation. Les membres FAS avaient la possibilité d'y participer à un tarif préférentiel.

Le „Trendforscher“ Matthias Horx et le philosophe Peter Sloterdijk ont débattu sous la conduite de Roger de Weck de la ville du futur à travers une perspective futuriste et historique. Horx voit dans l'émergence d'une "Creative Class" le moteur des développements urbains à venir, alors que Sloterdijk distingue 5 catégories de maître de l'ouvrage, "l'homo nocturnus", "l'homo mercator", "l'homo politicus", "l'homo restaurandus" et "l'homo luderus" et identifie comme moteur leurs modes opératoires inhumains dans la production du bâti et des villes. Mis en relation avec le thème de la Swissbau 2010 dédiée au développement durable, le philosophe compare la ville comme un feu d'artifice permanent qui se reforme constamment en dévorant les énergies. Le „Trendforscher“ Horx

en revanche expérimente avec la construction de son nouveau domicile à Vienne une maison du futur exploitant les possibilités contemporaines.

### **Table ronde culture du bâti (Baukultur)**

Suite à l'initiative de la direction de la SIA du 8 décembre 2009, a eu lieu le 25 mars 2010 à Zurich une séance réunissant les acteurs importants oeuvrant au dessin et à la réalisation de l'environnement construit regroupés au sein d'associations. Ont participé à cette table ronde des représentants de l'architecture (FAS, GPA SIA), de l'architecture d'intérieur (ASAI), de l'architecture paysagère (FSAP), de l'aménagement du territoire (FSU), des ingénieurs (usic, SIA), de l'énergie (CORE, commission fédérale pour la recherche énergétique), Patrimoine Suisse; des représentants des institutions qui se consacrent à la conservation et à la valorisation des archives d'architectes (SAM, gra, Archives de la construction Moderne, Lausanne, Archivio del Moderno, Mendrisio); des personnalités de l'économie de la construction, du trafic, du logement, du tourisme, de Présence Suisse, de l'administration fédérale, des cantons et communes. Des initiatives similaires existent avec succès dans le contexte européen. (voir Tec 21, 1 - 2 / 2010). L'initiative a pour objectifs la sensibilisation du public et du monde politique, la promotion d'une culture du bâti (Baukultur), la mise en réseau des différents acteurs et surtout d'inscrire la culture du bâti dans l'agenda fédéral.

Les participants à la table ronde culture du bâti en Suisse ont convenu de se concentrer sur trois activités:

- élaboration d'un inventaire des activités existantes en matière de culture du bâti.
- formulation d'une définition commune de la culture du bâti.
- formulation d'un document de travail concernant un dicastère propre à la culture du bâti au sein de la promotion culturelle fédérale, qui comprenne l'architecture, le génie civil, la conservation du patrimoine.

### **Journée des fonctionnaires en chef**

Après plusieurs années d'interruption, 2010 a été l'occasion de renouer le 12 mars avec la tradition des journées des fonctionnaires en chef. Ivo Thalman de la section bernoise a organisé cette journée vouée à un thème d'actualité qui préoccupe de nombreux membres FAS. Citation du programme :

"L'assainissement des bâtiments des années 60 et 70 lance des défis singuliers aux maîtres de l'ouvrage, usagers et architectes. Quelles exigences l'utilisateur peut-il poser au bâtiment, à quel cahier des charges le maître de l'ouvrage soumet-il la structure existante, comment l'architecte traduit-il ces besoins et en définitive qu'exige la législation en cas d'assainissement d'un édifice existant. Quelle part de la substance originale est originale, quand remplacement équivaut-il à destruction de la substance, la réplique est-elle une solution? Substance originale versus aspect original."

Les différents points de vue ont été développés dans des conférences prononcées par Markus Friedli, architecte cantonale de Thurgovie comme représentant des maîtres de l'ouvrage et par trois architectes ayant réalisés de tels projets.

Le gymnase cantonal de Baden, projet de Fritz Haller en 1964, restauré de manière exemplaire par Zulauf Schmidlin architectes FAS SIA SA, associé à Burckhardt & Partner AG a été présenté par Stefan Schmidlin. Le siège social de Nestlé à Vevey, projet de Jean Tschumi en 1960, reconstruit en finesses à partir du gros-oeuvre par Richter – Dahl Rocha & Associés architectes SA a été présenté par Jacques Richter. Le chantier de l'Ecole

fédéral de sport à Macolin, projet de Max Schlup en 1970, transformé et restauré par Spaceshop architectes de Bienne a été présenté par Reto Mosimann.

Le débat consécutif mené par Christoph Schläppi n'a pas donné lieu à des controverses animées car les différentes positions présentées avaient chacune des justifications propres. Cette journée comme plate-forme d'échange entre les invités et avec la FAS sera rééditée en 2011 avec la participation des présidents des sections et membres du comité central, qui souhaitent soigner les contacts avec „leurs“ fonctionnaires en chef.

### **Membres**

Après les premières années de la FAS, le nombre de membres a augmenté depuis 1926 à 1966 en moyenne de 5 membres par an (compte tenu des admissions et des départs).

Depuis les années soixante l'augmentation de 10 membres par année, plus les membres associés, est relativement constante. (cette nouvelle catégorie a été créée en 1984).

Le nombre de membres admis le plus important a été atteint en 2000 avec 56 nouveaux membres. Depuis la tendance est au recul et la moyenne se situe à environ 30 nouveaux membres par année.

La plus grande partie des membres sont nés entre 1942 et 1966.

Le doyen est Bruno Giacometti de la section zurichoise, né en 1907. Le benjamin est né en 1976. Les femmes représentent 11% de l'effectif.

Les statistiques basées sur ces chiffres seront publiées dans le rapport annuel.

En 2010, 31 nouveaux membres dont 4 membres associés ont été admis à la FAS.

La FAS compte dorénavant 759 membres ordinaires et 111 membres associés.

Une pensée respectueuse pour Paul Marti de la section genevoise qui est décédé en avril dernier. Paul Marti a été membre du comité central de 1981 à 1998 et s'est occupé de la caisse de 1988 jusqu'à son départ, fonction qui n'est particulièrement appréciée des membres FAS. Paul Marti a contribué à la création des archives de la FAS au GTA de l'EPFZ. De nombreux membres se souviendront longtemps de son caractère avenant

### **Remerciements**

Je remercie les membres du comité central pour leur collaboration collégiale durant l'année écoulée, le secrétaire général Stéphane de Montmollin pour son grand engagement et Christiane Borer pour ses débuts motivés.

Je prends congé en le remerciant vivement de Philippe Gueissaz qui quitte le comité central après avoir assumé la fonction de trésorier pendant six ans.

Un remerciement particulier est adressé à Christiane Schmitt qui a décidé de quitter la FAS fin 2009 et de prendre sa retraite. Elle a été quinze années durant l'âme de la FAS et mené d'une main de maître le secrétariat. Je lui souhaite bien du plaisir lors de la construction de sa maison au sud de la France!

Rédigé le 15 mai 2010 par le président du comité central

Knill Paul, Herisau

V.lli\_l